

acclamations qu'il provoquait sur son passage : c'était notre dignité nationale qui protestait contre le crime d'un insensé. Le cri de *Vive le Czar* ! était une réparation que la foule se devait à elle-même avant de la devoir au prince étranger.

Je vous l'ai dit dès les premiers jours, et je le répète, les visites des souverains et les réceptions ne peuvent susciter ici des démonstrations de joie. Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des curieux qui se pressaient sur le passage des cortèges sont intimement convaincus que les princes, Altesses ou Majestés sont des hommes comme les autres, ayant les passions et les faiblesses humaines. Nous sommes ainsi faits ; nous n'avons pas le sentiment inné du respect et nous ne tenons compte aux gouvernants que des services qu'ils ont rendus ou de la gloire qu'ils ont donnée : c'est pour cela sans doute que comme autrefois Alexandre s'enquérant anxieusement de l'opinion des Athéniens, les princes modernes attachent tant de prix à l'approbation et aux suffrages du peuple français.

Il y a toujours eu une nuance de scepticisme et de raillerie dans la curiosité avec laquelle on recherchait la vue de nos illustres hôtes. La foule d'ailleurs n'a été associée qu'une seule fois aux cérémonies organisées en leur honneur : c'était le jour de la revue. Là, le peuple pouvait prendre sa part du divertissement des yeux : c'était le spectacle ouvert à tous. Les autres fêtes étaient réservées au monde officiel, aux classes privilégiées. Je ne citerai qu'un fait : lundi, jour du grand bal des Tuileries, le jardin de la résidence impériale était brillamment éclairé. La foule était énorme dans la partie non réservée, et elle comptait prendre de loin sa part de la fête en contemplant les illuminations. Elle fut cruellement déçue, car, malgré ses protestations, elle dut évacuer le jardin, en dépit de ses ruses pour échapper au cordon de soldats et d'agents qui la poussaient dehors. Il est évident qu'on ne doit pas attendre de cette foule le peu satisfait qu'elle s'efforce de crier : *Vive le Czar, Vive le roi de Prusse.*

En outre les deux puissants princes qui se sont trouvés réunis à Paris sont tous deux les représentants de principes condamnés par notre droit public. L'œuvre de ruse et de violence entreprise par M. de Bismarck et l'émancipation du gouvernement russe, malgré l'émancipation des serfs, ne peuvent être des titres à notre sympathie et à notre admiration. Nous croyons que le gouvernement impérial a en raison de faire splendorément les honneurs de notre hospitalité, il n'avait pas besoin pour cela d'un mandat spécial ; mais nous pensons que la nation ne devait pas dissimuler ses sentiments d'ailleurs bien connus.

On parle de nouveau et très-sérieusement d'une prorogation de la Chambre. La session serait suspendue au mois de juillet et reprise au mois d'octobre. Les commissions des projets de lois sur la presse et le droit de réunion ont tenu séance aujourd'hui : ces lois avec celles de la réorganisation militaire sont celles qui nous intéressent le plus ; mais à moins d'une prorogation il devient très-probable que les deux premières seront ajournées à la session prochaine.

On fait toujours courir des bruits d'emprunt, je ne puis vous dire s'ils sont fondés ; on annonce aussi la prochaine présentation aux Chambres d'un projet concernant le remboursement des obligations mexicaines.

Dans le monde religieux, on s'occupe beaucoup de la réunion des évêques à Rome et de la convocation éventuelle d'un concile œcuménique.

Notre Bourse est sans affaires : c'est à grand peine qu'une légère reprise s'est manifestée à la dernière heure, motivée par l'approche de la liquidation.

Encore un duel entre journalistes l'un des combattants était encore un des belliqueux fils de M. Granier de Cassagnac.

Hier a été inauguré, un peu tardivement, le théâtre International du Champ de Mars.

CH. CAHOT.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« La France tout entière a été profondément émue par l'attentat du 6 juin. Le Sénat et le Corps législatif ont acclamé les paroles de leurs Présidents, interprètes de l'opinion, pour flétrir l'acte odieux dirigé contre l'hôte auguste de l'Empereur. De toutes les villes, de toutes les communes, arrivent ou sont annoncées des adresses attestant le sentiment unanime des Français. La population a témoigné sa respectueuse sympathie pour le Czar par les ovations les plus chaleureuses, et partout où les deux Empereurs se sont montrés, ils ont été accueillis avec enthousiasme. »

Nous lisons dans la même feuille : « Déjà sont venus rendre visite à leurs Majestés Impériales, à l'occasion de l'Exposition universelle : un empereur, l'Empereur de Russie ; trois rois : le roi de Prusse, le roi des Belges, le roi des Hellènes ; deux reines : la reine des Belges et la reine de Portugal ; six princes héritiers de couronnes, le prince de Galles, le grand-duc héritier de Russie, le prince d'Orange, le prince Oscar de Suède. D'autres visiteurs augustes sont prochainement attendus. Jamais, à aucune époque de son histoire, Paris n'a été aussi brillant que cette année. »

« Tous les journaux de l'Allemagne se félicitent comme d'un heureux événement, de la Présence du roi de Prusse à la Cour des Tuileries, et du cordial accueil qu'

S. M. reçoit de l'Empereur. Les difficultés de la question du Luxembourg se trouvent maintenant réglées à la satisfaction commune. Toute la garnison prussienne aura évacué prochainement la forteresse et le Grand-Duché, elle sera remplacée par 100 hommes de troupes luxembourgeoises. »

L'instruction sur l'attentat de Berezowski se continue toujours, de manière à faire supposer qu'elle ne sera pas terminée aussitôt que l'avait annoncé un journal judiciaire. Aujourd'hui, de nouveaux témoins ont été entendus, on a reçu aussi les déclarations de témoins qui avaient déjà été mandés dans le cabinet de M. le juge d'instruction. Demain d'autres témoins seront aussi interrogés. Comme on le pense bien, la justice creuse beaucoup autour de la question de savoir si Berezowski avait des complices. Aussi les témoins dont on reçoit maintenant les déclarations ont-ils rapport aux habitudes, aux connaissances de Berezowski.

Les plaies de Berezowski son en bonne voie de guérison. La suppuration s'effectue d'une manière satisfaisante, et la cicatrisation peut-être complète dans une quinzaine de jours.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 8 mai

Présidence de M. DESCAT, adjoint.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. Parent, nommé secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR 1866.

M. DESCAT, président, prend la parole :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le compte administratif du Maire pour 1866.

Ce compte se résume de la manière suivante :

Recettes :	
Recettes ordinaires.	Elles étaient prévues au budget pour fr. 1.298.700 66 ; elles ont produit . fr. 1.470.537 41
Recettes extraordinaires portées pour 113.934 17	ont rapporté. 90.365 52
Recettes supplémentaires prévues pour 187.900 01	ne se sont élevées qu'à 129.348 09
<b>Total des recettes</b>	<b>1.690.251 02</b>

Dépenses :	
Dépenses ordinaires portées au budget pour 877.992 67	ne se sont élevées qu'à 848.669 65
Dépenses extraordinaires prévues pour fr. 571.335 58	ont été effectuées pour. 420.234 44
Dépenses supplémentaires d'après les votes du Conseil, fr. 915.118 ne figurent dans le compte que pour . 690.685 35	
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.959.589 44</b>
<b>Déficit sur l'exercice</b>	<b>269.338 40.</b>

Mais il restait sur l'année 1865 un excédant de recettes de . 378.132 98

Le compte de 1866 se balance donc par un encaissement de . 408.794 56

Toutefois, il est nécessaire de remarquer que l'on n'a pas dû comprendre dans ces chiffres :

1° Les restes à recouvrer s'élevant à . . . . .	79.525 01
2° Les restes à payer s'élevant à . . . . .	58.412 50
3° Les crédits annulés provisoirement dont une grande partie devra être reportée dans le budget supplémentaire de 1867 . . . . .	346.444 31
Nous vous proposons, messieurs, de nommer une commission spéciale pour l'examen de ce compte.	

Sont nommés membres de cette commission : MM. Dewarlez, Duthoit, Dellebecq, Létocart, Davillier et L. Voreux.

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 1867.

M. le président continue :

Messieurs,

Le budget supplémentaire, en réunissant tous les reports de l'exercice précédent et les nouveaux crédits votés pour l'année courante, en dehors du budget primitif, donne une idée exacte de la situation financière de la ville. Des événements désastreux et notamment l'invasion de l'épidémie cholérique ont rendu cette situation difficile. Vous en jugerez, messieurs, par l'exposé suivant :

Les recettes supplémentaires se composent de :	
1° De l'excédant de l'exercice 1866 . . . . .	408.794 56
2° Les restes à recouvrer du même exercice . . . . .	79.525 01
3° Le remboursement d'une partie des dépenses militaires . . . . .	38.000 »
4° Quelques autres recettes, ensemble . . . . .	1.294 30
<b>Total</b>	<b>227.613 87</b>

Les dépenses comprennent :

1° Les restes à payer constatés par le compte administratif . . . . .	58.412 50
2° Les reports pour travaux en voie d'exécution et autres dépenses déjà votées . . . . .	689.837 37
<b>Total</b>	<b>631.424 87.</b>

Déficit 462.223 50

A combler par l'emprunt de 500.000 fr. voté dans la séance du 7 février dernier. Nous vous proposons de renvoyer ce budget à l'examen de la commission des comptes. Cette proposition est adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES ET BUDGETS DES HOSPICES.

M. le président poursuit :

Messieurs,

Nous soumettons au Conseil le compte administratif de la commission des hospices. En voici le résumé :

Recettes ordinaires. . . . .	233.829 52
— extraordinaires . . . . .	» » » »
— supplémentaires . . . . .	11.996 63
<b>Total</b>	<b>245.826 15</b>
Dépenses ordinaires communes aux deux établissements . . . . .	21.237 82
Dépenses de l'hôpital . . . . .	130.719 »
» de l'hospice . . . . .	77.835 67
» extraordinaires . . . . .	14.220 41
<b>Total</b>	<b>244.030 90</b>

Excédant des recettes 1795 25

L'administration hospitalière a joint à ce compte son budget supplémentaire de 1867, dont les recettes s'élèvent à . . . . . 18.178 73

Les dépenses à . . . . . 18.074 67

Excédant des recettes 104 06

Nous vous proposons, messieurs, de renvoyer ces deux documents à la commission des comptes.

Le Conseil renvoie les comptes et budgets des hospices à la commission du compte administratif du Maire.

PRÉSENTATION DES COMPTES ET BUDGETS DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

M. le président présente les comptes et budgets du bureau de bienfaisance :

Messieurs,

Le bureau de bienfaisance vient de nous adresser :

1° Son compte d'administration pour l'exercice 1866, montant en recettes à . . . . . 220.766 33

et en dépenses à . . . . . 218.199 08

Excédant en recettes 2.567 25

2° Un budget supplémentaire pour 1867, montant en recettes à . . . . . 22.947 25

et en dépenses à . . . . . 20.978 76

Excédant en recettes 1.968 49

3° Un budget primitif pour 1868, montant en recettes à . . . . . 90.126 »

et en dépenses à . . . . . 90.074 41

Excédant en recettes 54 59

Nous vous proposons de renvoyer le tout à la commission des comptes.

Ce renvoi est pareillement approuvé.

PRÉSENTATION DU RAPPORT STATISTIQUE SUR 1866.

Messieurs,

En vous présentant l'année dernière, le tableau général de la situation personnelle, financière, matérielle et morale de la ville de Roubaix, nous vous disions :

« Notre ville continue à donner un exemple presque unique en France, d'activité, d'initiative, de résolution, de progrès et de fécondité dans la création de ses ressources. Nous en félicitons nos concitoyens. Un grand et bel avenir se déploie devant eux. Que les fils se montrent dignes de leurs pères, et la prospérité publique est assurée pour longtemps, à moins d'événements imprévus, ou indépendants de la volonté humaine, qui ne peut ni les prévenir, ni les empêcher. »

Quand nous parlions ainsi, un pressentiment funeste ne semblait-il pas nous avertir que notre confiance ne devait pas être trop absolue, et que l'heure était proche où des malheurs publics allaient nous atteindre ?

En effet, cette année 1866 qui, dans presque toutes les parties du globe, comptera parmi les années les plus néfastes, a vu s'accomplir des perturbations politiques dont les conséquences dépassent tous les calculs, des événements hors de toute prévision dont l'influence pèse sur le mouvement général des affaires. Si la sagesse de notre Gouvernement a maintenu la France en dehors des luttes sanglantes qui ont affligé l'Europe, elle n'a pu empêcher le commerce extérieur d'en ressentir le contre-coup. De là, ce malaise, cette incertitude, cette incertitude de l'avenir qui paralysent les transactions et ralentissent le travail industriel.

A ces causes communes d'une souffrance que nous partageons avec tout le monde, est venu s'ajouter un fléau terrible qui a frappé presque exclusivement notre population ouvrière et y a fait un grand nombre de victimes. Nous rappellerons dans la suite de ce rapport les circonstances qui ont marqué l'invasion, la marche et la disparition de l'épidémie, les efforts qui ont été faits pour la combattre, les dévouements qui ont mérité d'être signalés, les sacrifices considérables que la ville a faits avec empressement pour parer à tous les besoins et pour adoucir du moins les douleurs qu'elle ne pouvait éviter.

Le dénombrement de la population qui s'est opéré au milieu de cette désolation générale, s'il n'a pas atteint le chiffre auquel on pouvait prétendre dès les premiers mois de 1866, d'après l'accroissement progressif des années précédentes, a néanmoins permis de constater, malgré les nombreux décès et les plus nombreuses émigrations, un chiffre total très-peu inférieur à celui de 1865.

Nous continuons de suivre pour la division des matières du présent rapport

l'ordre établi dans ceux qui l'ont précédé, savoir :

I. Population ;  
II. Administration municipale et travaux du Conseil ;  
III. Jury - Elections ;  
IV. Biens communaux ;  
V. Recettes et dépenses de la ville.

Emprunts ;  
VI. Octroi ;  
VII. Contributions directes ;  
VIII. Institutions de bienfaisance ;  
IX. Caisse d'épargne ;  
X. Bonne tenue des logements. Moralisation des familles ;  
XI. Sociétés de secours mutuels et d'agrément ;

XII. Cultes ;  
XIII. Tribunaux ;  
XIV. Sûreté publique ;  
XV. Recrutement ;  
XVI. Secours contre l'incendie ;  
XVII. Instruction publique ;  
XVIII. Sciences et arts ;  
XIX. Agriculture ;

XX. Industrie et commerce ;  
XXI. Transports publics ;  
XXII. Rues de la ville ;  
XXIII. Éclairage public ;  
XXIV. Routes et chemins ;  
XXV. Travaux publics ;  
XXVI. Service des eaux ;  
XXVII. Bains et lavoir publics ;  
XXVIII. Hygiène et salubrité ;  
XXIX. Consommations ;  
XXX. Salaires et prix des denrées ;  
XXXI. Abattoir ;  
XXXII. Foire et marchés.

M. TERNYNCK dit qu'une des principales causes de la fâcheuse situation des affaires doit-être attribuée à l'entrée en France des marchandises anglaises. Il demande qu'une phrase soit ajoutée au rapport pour signaler ce fait.

M. MOTTE-BOSSUT appuie cette proposition. L'Administration déclare adhérer à l'adjonction de ladite phrase dans l'exposé du Rapport statistique.

Le Conseil vote ensuite le crédit nécessaire à l'impression de ce travail.

DEMANDE D'ANNEXION DES HABITANTS DU BLANC-SEAU.

M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix, est invité à prendre la parole et s'exprime comme suit :

Messieurs,

La demande faite par les habitants du Blanc-Seaup pour obtenir l'annexion de ce hameau au territoire de Roubaix, vous est adressée par M. le Préfet pour avoir votre avis sur son opportunité, de même qu'elle a déjà été soumise à l'examen du Conseil municipal de Tourcoing. Naturellement cette dernière ville ne se montre pas favorable à la séparation demandée, et le rapport qu'elle a voté contre cette question est conçu dans un ordre d'idées que nous n'avons pas à suivre, encore moins à réfuter, quoiqu'on prétende que nos industriels ont déterminé à prix d'argent les pétitionnaires du Blanc-Seaup à provoquer cette annexion : assertion fautive en tous points et que nous regrettons de voir émettre par des personnes aussi honorables.

Nous passerons donc de suite sur le long historique des débats antérieurs entre la ville de Tourcoing et son hameau ; nous n'examinerons pas les griefs de celui-ci, ni les récriminations de celle-là ; nous ne ferons même pas ressortir l'énorme différence qui se trouve entre les anciennes prétentions du hameau (alors qu'il voulait former une commune indépendante) et son désir actuel de s'agglomérer à Roubaix en brisant les liens qui l'attachent à Tourcoing. Certes, les raisons que pouvait avoir l'autorité supérieure en rejetant la première proposition, ne sont pas applicables à la seconde. Mais ce n'est point à nous qu'il appartient de les juger nous ne devons même pas nous constituer en avocats officieux du Blanc-Seaup, qui d'ailleurs a si bien établi en ce qui le concerne particulièrement les justes motifs de sa demande en séparation.

En conséquence, nous nous bornons à examiner la question sous le rapport des convenances réciproques des habitants du hameau et de nos concitoyens, ainsi que le demandent les délégués des pétitionnaires dans l'adresse spéciale qu'ils soumettent au Conseil municipal de Roubaix.

Pour le hameau, le rapprochement de tous les éléments qui peuvent augmenter sa sécurité, sa prospérité, le bien-être de ses ouvriers, est incontestable : un coup d'œil sur la carte suffit pour s'en convaincre ; car toutes ses constructions front à la route de Roubaix à Mouvaux ne sont que la continuation des maisons de Roubaix qui bordent cette rue sans interruption et en font, en quelque sorte, une des principales artères de notre ville ; aussi en avons nous récemment assuré le complément du pavage sur toute sa largeur ; mais en outre les distances prises du centre du hameau aux points sous-indiqués, sont :

Hôtel-de-Ville, Ecoles de dessin.  
Roubaix 1,720 mètres.

Tourcoing 3,600 m.

Eglise St-Martin 1,730 m.

— St-Christophe 3,750 m.

Hôpitaux.

Roubaix 1,460 m.

Tourcoing 4,449 m.

Bureaux de bienfaisance.

Roubaix 1,500 m.

Tourcoing 4,400 m.

Hospices.

Roubaix 1,470 m.

Tourcoing 3,150 m.

Ecoles primaires.

Roubaix de 1,300 à 1,410 m.

Tourcoing 4,920 m.

Collèges.  
Roubaix 2,450 m.

Tourcoing 4,040 m.

Marchés aux poissons et aux légumes.

Roubaix 1,500 à 1,650 m.

Tourcoing 3,800 m.

Gares de chemin de fer.

Roubaix 1,000 m.

Tourcoing 3,100 m.

Ces différences justifient suffisamment le vœu des pétitionnaires, indépendamment de l'ouvrage que presque tous ne trouvent qu'à Roubaix.

En vain leur dit-on qu'ils sont poussés par l'intérêt particulier qui espère voir doubler ainsi la valeur des propriétés ; cet argument, loin de leur être contraire, est en leur faveur, puisque l'intérêt général n'est autre chose que la réunion des intérêts particuliers ; et s'il en résulte une légère augmentation dans le prix des loyers, elle est bien compensée par les facilités que l'ouvrier en recueillera pour l'instruction de ses enfants et une plus prompt obtention des secours de toute nature qui lui sont dus ; de même que les industriels y recevront plus vite les distributions de gaz et d'eau de la Lys dont ils peuvent avoir besoin.

Pour notre ville, nous avons déjà prouvé que ce hameau qui doit à notre proximité son extension actuelle, n'est réellement que l'un de nos faubourgs : il suffit de ce motif pour que nous devions donner un avis favorable à l'annexion offerte, annexion dont la convenance était bien appréciée en 1863 par la Commission supérieure d'enquête.

Ici, messieurs, se présentent les objections de la municipalité de Tourcoing ; et bien que nous n'ayons pas l'intention d'établir une controverse, il doit nous être permis de les examiner et de les apprécier.

On dit tout d'abord que la demande d'annexion n'est point autorisée par la majorité des habitants du Blanc-Seaup. On s'appuie sur l'adresse qu'ils présentèrent en 1866 au Conseil municipal de Tourcoing pour le remercier de ses soins pendant l'épidémie, et l'on en a déduit leur désir unanime de rester sous cet heureux patronage. Franchement, ne pouvait-on y voir l'acte de gens peu habitués à une pareille sollicitude. Car on ne remercie qu'en obtenant une chose à laquelle on ne croyait pas avoir droit. Cependant, nous ne croyons pas devoir nous opposer à l'enquête réclamée, afin de savoir jusqu'à quel point est sincère l'offre de 341 pétitionnaires de s'annexer à Roubaix. Cette annexion paraît d'ailleurs également inévitable à l'Administration de Tourcoing, en finissant par admettre qu'elle doit tôt ou tard se réaliser, en recule l'époque jusqu'à l'achèvement du canal en construction, prétendant qu'il peut encore être changé de direction, que cela modifierait les limites de territoires à placer entre les deux villes.

Je réponds donc que le tracé du canal est définitif ; que les terrains nécessaires à son parcours sont achetés, payés et bornés par le gouvernement que les travaux sont en pleine voie d'exécution, que la première section sera même achevée au 1er octobre prochain ; et qu'ainsi rien n'empêcherait de procéder, dès à présent, aux enquêtes et formalités administratives pour l'annexion qui nous est offerte.

Mais, dit-on encore, le projet des pétitionnaires est mal conçu, puisqu'il laisse une partie du territoire de Tourcoing enclavée dans celui de Roubaix, au-delà du canal. Cela est vrai, seulement on doit remarquer que l'unique prétention des demandeurs est de se réunir à Roubaix et non celle de tracer les nouvelles limites de notre territoire ; ce dont il n'est pas question.

Bornons-nous donc, messieurs, à remercier l'Administration de Tourcoing de la sollicitude qu'elle nous témoigne en nous consultant de réclamer des communes de Croix et Wasquehal certaines parties de leurs territoires qui s'enchevèrent assez mal à propos dans le nôtre, faisons acte de courtoisie en lui souhaitant de semblables concessions ou redressements vers les communes de Watrellos et de Mouvaux. Ajoutons même que nous ne ferons aucune opposition à des vœux légitimes lorsque le gouvernement jugera convenable de réviser les limites des divers territoires communaux. Mais arrêtons-nous à la seule question qui doit réellement nous occuper maintenant, celle de l'annexion du Blanc-Seaup.

Quant aux craintes qu'on manifeste de voir se propager dans les populations une agitation, des inquiétudes, des fermentations désaccordées, de passion et d'hostilité, par une solution inopportune de cette grave question ; nous croyons tout au contraire que ces funestes résultats seraient plutôt dus à un ajournement dénotant faiblesse ou hésitation : en pareil cas, la temporisation aggraverait le mal qui, selon M. le Maire de Tourcoing, ne fait que s'accroître depuis 1846.

Nous terminons, messieurs, en vous proposant la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu la lettre (5 mars 1867) renvoyant à son avis une pétition des habitants du Blanc-Seaup réclamant leur annexion à Roubaix ;

Vu ladite pétition enregistrée à la préfecture le 17 décembre 1866 et autres pièces à l'appui, notamment la délibération du Conseil municipal de Tourcoing du 18 février 1867 et la lettre de M. le Maire de ladite ville du 2 mars suivant;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix, et après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner les comptes et budgets des hospices ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner les comptes et budgets du bureau de bienfaisance ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner le rapport statistique sur l'année 1866 ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Rapporteur de la Commission chargée d'examiner la demande d'annexion des habitants du Blanc-Seaup à la ville de Roubaix ;